



La newsletter de l'Automobile CLUB

Et si on vous racontait une histoire...

en continuant à découvrir, informer, partager et sourire !

NEWSLETTER #3



Trois petits mètres de ficelle... épisode 1

Dimanche 24 mai 1903, course automobile Paris-Madrid, quelque part entre Paris et Bordeaux.

La poussière n'en finit pas d'effacer bas-côtés, paysage et concurrents. Elle s'imisce à travers les mailles du tissu, s'agrippe aux verres des lunettes. Par moment, on ne distingue qu'à peine le tracé de la route. Les arbres qui la bordent sont les seuls repères.

Cailloux, nids de poule, ravines malmènent les véhicules et toute l'absence de revêtement court dans la colonne de direction.

La De Dietrich tient le coup, mais pour combien de temps ?...

Au diable la grâce féminine !

Tout l'être se tend vers la volonté farouche de s'extirper d'un monde hostile. Kilomètre après kilomètre, ne rien céder, se cramponner, plisser les yeux, chasser la poussière et distinguer - parfois deviner - le virage qui succède à la ligne droite, le faux-plat à la côte...

Selon, le pied s'allège ou s'enfonce...

40, 80, 100, jusqu'à 120 kilomètres à l'heure. La sensation est grisante, la peur rôde mais, pour l'heure, l'audace l'emporte. La silhouette des arbres défile, menaçante et pourtant salvatrice.

La De Dietrich tout entière vibre, tremble, tressaute, mais ne veut rien céder...

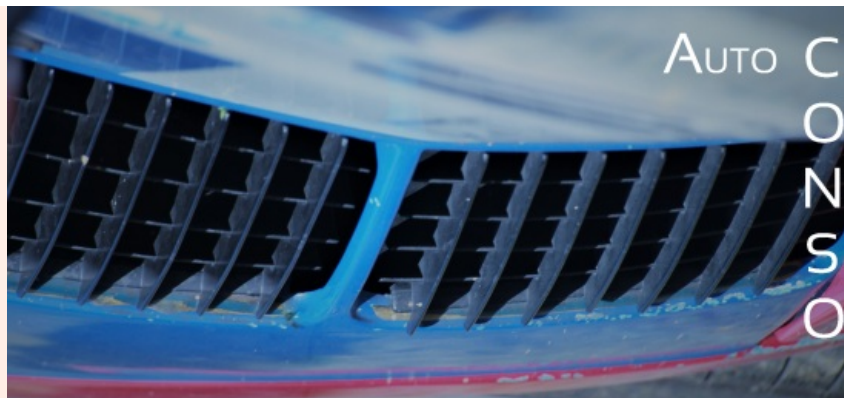
Ablis, Poitiers, Angoulême... Partie en 29ème position, la De Dietrich s'est hissée à la 8ème place.

Au sortir du virage, le pied écrase la pédale, le moteur rage.

L'inconscience perle sous la combinaison, le sang bouillonne sous le cuir du casque, les oreilles bourdonnent. L'ivresse trompe l'œil qui croit distinguer quand il ne fait que deviner et l'esprit, lui, est incapable de compter les mètres qui séparent de l'accident...

La De Dietrich s'immobilise, Camille se précipite...

à suivre...



Plus le droit de vieillir ?...

Une **Zone à Faibles Émissions** (ZFE) est un territoire à l'intérieur duquel les véhicules les plus polluants sont soumis à des restrictions de circulation (4 territoires* à ce jour + 7 prévus en 2021).

Le 11 mars dernier, le Sénat adopte la création d'une vignette « collection » qui autorise la circulation des véhicules d'époque dans les ZFE-m où, normalement, seuls peuvent rouler les véhicules munis d'une vignette Crit'Air (pour info, l'impact de ces vieilles dames est particulièrement négligeable).

Mais, attention, la circulation des véhicules anciens est, pour l'heure, soumise à une dérogation qui peut être différente dans chaque territoire et semble exclure du cadre les trajets « domicile-travail » ainsi que l'utilisation purement professionnelle.

Mais alors, les vieilles dames peuvent-elles encore aller faire les courses ?...

**La ville de Paris, les métropoles du grand Paris, de Grenoble et de Lyon*



L'Automobile Club 79 bouscule le syllogisme !

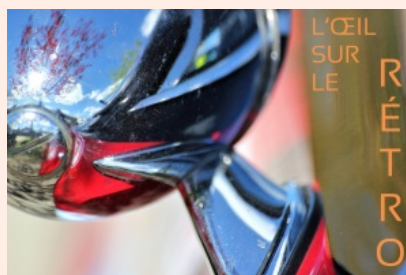
500% d'avantages adhérent, c'est la réalité économique de l'Automobile Club 79 !

Ceci étant, si personne n'en parle, tous ces avantages ne servent pas à grand-chose et l'on peut continuer à penser que l'automobile coûte de plus en plus cher...

500% d'avantages, c'est plutôt rare, et tout ce qui est rare est *a priori* cher... donc 500% d'avantages adhérent, c'est cher... Or, 50 euros d'adhésion pour 500% d'avantages, ce n'est pas cher !

Quand on vous dit qu'il faut le faire savoir et partager l'info !

découvrez tous les avantages



20 tractions sur le port !

1920, au sortir de la Grande Guerre... Citroën vise le marché américain.

Ce sont quelque 20 Tractions 11 et 15 que le constructeur exporte sans autre forme de procès. Les voitures débarquent sur le port de New-York... et y restent.

Trois seront vendues et nul ne sait ce qu'il advint des autres.

Au bout de quelque temps, les droits de douane étant devenus plus élevés que la valeur des voitures, le constructeur décida de les laisser sur place...

Comme quoi, déjà, à l'époque, un stationnement prolongé pouvait coûter cher !



Au sortir de l'hiver, quoi faire ?

- **La pression des pneus : indispensable !**

Les pneus ont refroidi pendant l'hiver, la pression a chuté. Il faut la remettre à niveau !

Une précaution indispensable pour la sécurité, l'usure et la consommation en carburant. Si vous avez des pneus *hiver*, il est temps de les remplacer car ils n'aiment pas du tout le sec et le chaud !

- **La vidange : conseillée !**

Une vidange est plus que conseillée même si vous avez peu roulé !

Pourquoi ? l'huile moteur résiste mal aux chocs thermiques (été/hiver), elle se charge en eau par la condensation et perd ses qualités lubrifiantes.

Soyez vigilants !

- **La batterie : à charger !**

Un petit coup de charge s'impose car les sollicitations hivernales l'ont fatiguée...

Les chargeurs peuvent avoir le choix de plusieurs mode de chargement, allant du plus lent au plus rapide.

Pour la santé de votre batterie, une charge lente est préconisée !

- **Balais d'essuie-glace : à contrôler !**

L'état des raclettes est à contrôler.

S'ils laissent des marques sur votre pare-brise, s'ils font du bruit en glissant sur la vitre, s'ils reviennent à leur place par mouvements saccadés, s'ils glissent mal sur le pare-brise : il faut les changer !

- **Liquide de refroidissement : à remplacer !**

Le remplacement du liquide de refroidissement est indispensable et doit être remplacé tous les 2 ans ! Au fil du temps, la qualité du liquide de refroidissement se dégrade et son composant principal, le glycol, devient agressif pour le circuit de refroidissement.

ÇA
C'EST RIGOLO



On ne sait jamais...

1952, Grand Prix de Bressuire : victoire de la Ferrari 225 S Vignale pilotée par Jean Lucas.

2020 : cette même 225 S Vignale a été vendue aux enchères aux États-Unis pour l'incroyable somme de 2 369 390 millions d'euros.

Jusque-là, ce sont les 250 GTO qui avaient l'habitude d'atteindre des records lors de ventes aux enchères...

Alors, regardez bien au fond de votre grange !

Nous vous répondons !

"Je viens d'acheter un véhicule d'occasion : maintenant, j'ai deux cartes grises. Est-ce normal ?"

Oui puisque vous devenez "dépositaire" de l'ancienne carte grise (au même titre que la Préfecture auparavant).

Vous devez la conserver pendant 5 ans.

Mais attention : vous ne devez pas vous en servir, seule la nouvelle est valable !



Vous pouvez nous suivre sur
FACEBOOK



N'hésitez pas à transférer cette newsletter à vos proches
pour qu'ils puissent, eux aussi, profiter de ces infos !
Pour être certain de recevoir nos envois, pensez à ajouter notre adresse mail
dans votre liste de contacts.

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous êtes adhérent et/ou client à
l'Automobile CLUB 79 - Easy Conduite - Contrôle Technique Auto Sécurité

[Se désinscrire](#)

